

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 juin 2021. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Mohamed Lassaad BORJI (Les Commissaires aux Comptes Associés –M.T.B.F) et Mme Aida CHARFI (Cabinet ZAHAF & Associés).

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinar)

ACTIFS	2020	2019
ACTIFS NON COURANTS	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles *	1 300 765	1 280 292
Moins : amortissement *	<u>-1 273 240</u>	<u>-1 247 008</u>
<i>S/Total</i>	B.1 27 525	33 284
Immobilisations corporelles	108 176 035	101 910 814
Moins : amortissement	<u>-74 189 381</u>	<u>-71 540 327</u>
<i>S/Total</i>	B.2 33 986 654	30 370 487
Immobilisations financières	2 447 389	833 030
Moins : Provisions	<u>-1 213 575</u>	<u>-182 497</u>
<i>S/Total</i>	B.3 1 233 814	650 533
Total des actifs immobilisés	35 247 993	31 054 304
Autres actifs non courants	B.4 -	76 173
Total des actifs non courants	35 247 993	31 130 477
ACTIFS COURANTS		
Stocks	59 409 706	44 413 225
Moins : Provisions	<u>-2 425 453</u>	<u>-2 706 845</u>
<i>S/Total</i>	B.5 56 984 253	41 706 380
Clients et comptes rattachés	53 267 266	62 945 729
Moins : Provisions	<u>-11 510 415</u>	<u>-10 370 415</u>
<i>S/Total</i>	B.6 41 756 851	52 575 314
Autres actifs courants	10 506 295	14 217 802
Moins : Provisions	<u>-322 372</u>	<u>-251 645</u>
<i>S/Total</i>	B.7 10 183 923	13 966 157
Placements et autres actifs financiers	B.8 605 305	604 787
Liquidités et équivalents de liquidités	B.9 13 585 071	20 908 031
Total des actifs courants	123 115 403	129 760 669
Total des actifs	158 363 396	160 891 146

(*) : Soldes 2019 retraités pour des fins de comparabilité

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinar)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	2020	2019
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	12 000 000	12 000 000
Autres capitaux propres	1 587 106	2 579 050
Réserves consolidées	<u>38 251 681</u>	<u>38 148 363</u>
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice	51 838 787	52 727 413
Résultat de l'exercice consolidé	-4 756 960	3 103 316
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	47 081 827	55 830 729
INTERETS MINORITAIRES		
Réserves des minoritaires	1 938 042	1 582 430
Résultat des minoritaires	<u>-1 837 980</u>	<u>472 564</u>
Total des intérêts minoritaires	B.10 100 062	2 054 994
PASSIFS		
Passifs non courants		
Emprunts	B.11 32 472 506	26 404 641
Provisions	B.12 <u>4 189 908</u>	<u>3 915 329</u>
Total des passifs non courants	36 662 414	30 319 970
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	B.13 9 889 048	12 135 374
Autres passifs courants	B.14 8 185 617	14 572 451
Concours bancaires et autres passifs financiers	B.15 <u>56 444 428</u>	<u>45 977 628</u>
Total des passifs courants	74 519 093	72 685 453
Total des passifs	111 181 507	103 005 423
Total des capitaux propres et des passifs	158 363 396	160 891 146

ETATDE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

		2020	2019
		Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	R.1	122 677 913	154 400 900
Autres produits d'exploitation	R.2	72 022	143 593
<i>Total des produits d'exploitation</i>		122 749 935	154 544 493
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)		-16 180 130	1 866 307
Achats d'approvisionnements consommés	R.3	91 810 220	95 549 542
Charges de personnel	R.4	22 869 281	23 117 875
Dotations aux amortissements et prov	R.5	4 914 966	4 399 751
Autres charges d'exploitation	R.6	13 125 593	14 788 247
<i>Total des charges d'exploitation</i>		116 539 930	139 721 722
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 210 005	14 822 771
Produits des placements	R.7	51 185	27 872
Charges financières nettes	R.8	-11 241 451	-8 186 632
Autres gains ordinaires	R.9	1 064 738	1 299 023
Autres pertes ordinaires	R.10	-2 321 574	-2 467 511
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-6 237 097	5 495 523
Impôt sur les bénéfices	R.11	357 843	1 994 191
Éléments Extraordinaires (Gains)		-	-74 548
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-6 594 940	3 575 880
Quote-part des intérêts minoritaires		-1 837 980	472 564
RESULTAT NET PART DE GROUPE		-4 756 960	3 103 316

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	2020 Au 31/12/2020	2019 Au 31/12/2019
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
- Résultat net de l'ensemble consolidé	-6 594 940	3 575 880
- Ajustements pour :		
. Amortissements & provisions	4 914 966	4 399 751
. Variation des stocks	-14 996 481	-4 705 460
. Variation des créances	9 678 463	682 742
. Variation des autres actifs	3 710 989	-3 171 102
. Variation des fournisseurs	-2 246 326	826 611
. Variation des autres passifs	-6 055 807	4 142 763
. Plus ou moins-value de cession	-241 112	-218 448
. Quote-part des subventions d'investissements	-34 131	-70 413
Flux de trésorerie provenant de / (affectés à) l'exploitation	-11 864 379	5 462 324
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-8 046 595	-8 510 771
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	270 955	414 573
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-31 759	-40 535
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	172 819	453 545
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-7 634 580	-7 683 188
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Dividendes et autres distributions	-2 960 079	-5 614 606
- Encaissement provenant des emprunts	8 643 854	29 697 520
- Remboursement d'emprunts	-3 617 355	-27 371 005
- Subventions d'investissement reçues	12 709	-
- Variation des crédits de gestion (*)	6 072 667	12 675 681
Flux de trésorerie provenant de activités de financement (*)	8 151 796	9 387 590
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	-254 271	-806 775
INCIDENCES DES VARIATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	-786 080	-
VARIATION DE TRESORERIE (*)	-12 387 514	6 359 951
Trésorerie au début de l'exercice (*)	12 788 489	6 428 538
Trésorerie à la clôture de l'exercice (*)	400 975	12 788 489

(*) : Il a été procédé à un changement de présentation des variations des crédits de gestion de la rubrique trésorerie début et fin de l'exercice vers la rubrique flux de trésorerie liés aux opérations de financement. Ainsi, les colonnes comparatives ont été retraitées à des fins de comparabilité.

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le Groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » est composé à la date du 31 décembre 2020 des sociétés suivantes :

- La société L'accumulateur Tunisien Assad
- La société Batterie Assad Algérie
- La société Auto Component Export
- La société Assad International
- La société General d'équipements électriques
- La société AS Distribution
- La société ENAS (anciennement « Enersys Assad »)
- La société ENERGY ASSAD NORTH AFRICA("anciennement Enersys Assad North Africa")
- La société ASSAD INDUSTRIAL (anciennement « Enersys Assad Industrial »)

Les états financiers sont exprimés en Dinar Tunisien et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables Tunisiennes en vigueur.

II- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

II.1 Référentiel Comptable :

Les états financiers consolidés du groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

Les états financiers de la société mère et de ses filiales, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels des sociétés du groupe, revus par leurs commissaires aux comptes respectifs lorsque c'est applicable, ainsi que du système d'information et comptable desdites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

II.2 Principes de consolidation :

II.2.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif à l'exception des filiales « Assad Batteries Maroc » et « Batteries Assad Côte d'Ivoire » qui ont été exclues du périmètre de consolidation en 2020. L'activité des ces entités est en veilleuse et la direction du groupe a l'intention de procéder à leur liquidation.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

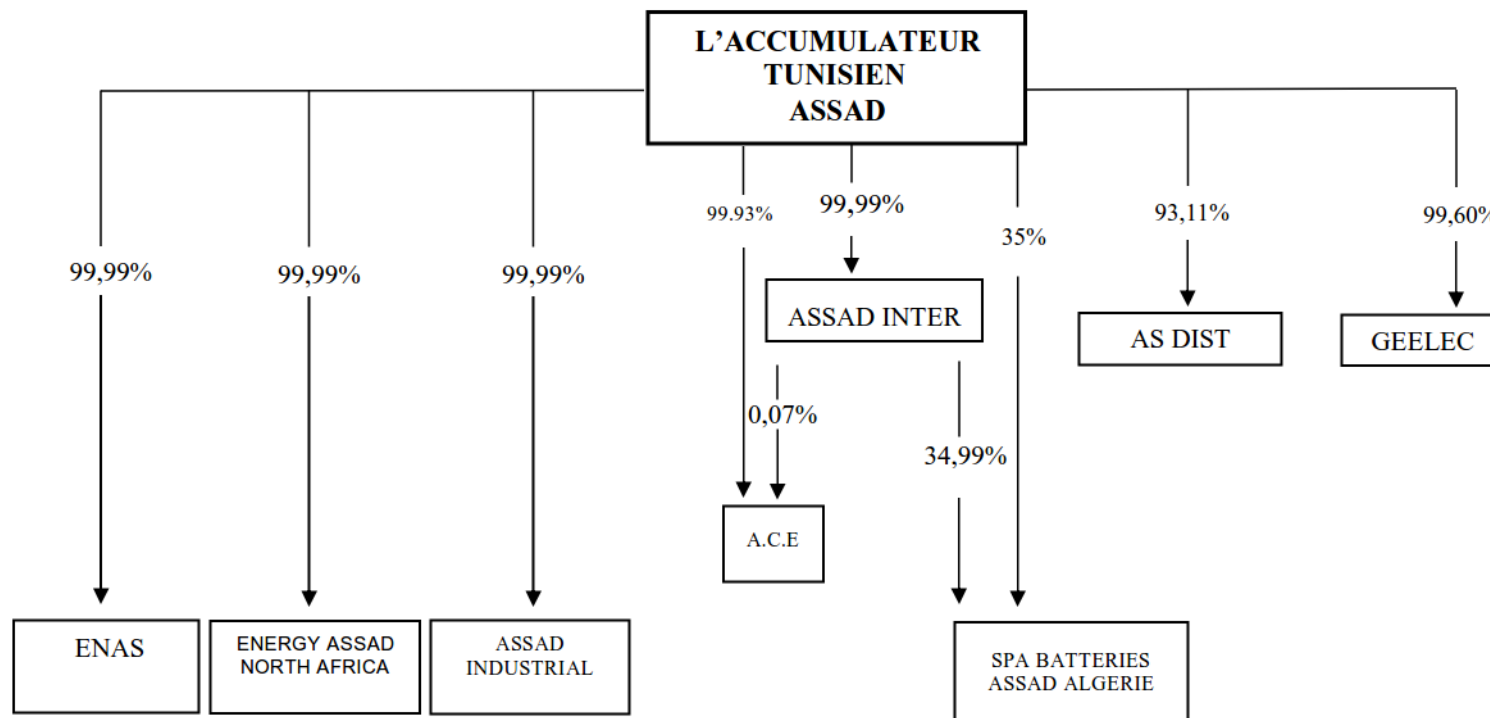
Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Le périmètre de consolidation du groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » est présenté au niveau du schéma suivant :



II.2.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société ASSAD et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les méthodes et le périmètre de consolidation du Groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » sont détaillés à la date du 31/12/2020 comme suit :

Sociétés	Secteur	% de contrôle	Nature de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
L'accumulateur Tunisien ASSAD	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Batterie Assad Algérie	Industrie	70	Contrôle exclusif	70	Intégration globale
Auto Component Export	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Assad International	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
General d'équipements électriques	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
AS Distribution	Commerce	93	Contrôle exclusif	93	Intégration globale
ENAS (« Enersys Assad »)	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
ENERGY ASSAD NORTH AFRICA	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Assad Industrial	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale

L'intégration globale : consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- Élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- Identification de la «Part du groupe» et des « intérêtsminoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

L'intégration proportionnelle : c'est est une méthode de consolidation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

II.2.3 Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres

événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels et le 30 juin pour des états financiers individuels intermédiaires.

II.2.4 Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

- Élimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

- Élimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

- (a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- (b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de la période et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des périodes antérieures.

II.2.5 Écart d'acquisition « Goodwill »

Aucun écart d'acquisition positif n'est constaté au niveau du groupe «L'accumulateur Tunisien ASSAD».

Tout excédent, à la date de l'opération d'échange, de la part d'intérêts de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis, sur le coût d'acquisition est comptabilisé en tant que goodwill négatif. Dans la mesure où le goodwill négatif ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures identifiables attendues pouvant être évaluées de manière fiable à la date d'acquisition, il est comptabilisé en produit dans l'état de résultat.

II.3 Principes comptables d'évaluation et de présentation :

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe se détaillent comme suit:

II.3.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles subissent, le cas échéant un amortissement linéaire sur une durée de trois ans.

Les autres immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'étude sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties au taux de 33,33% et 100%.

II.3.1 Immobilisations corporelles :

Le principe de prorata temporis est respecté pour les biens acquis au cours de la période clôturée au 31 décembre 2020.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

II.3.2 Immobilisations financières :

Figurent à leur coût d'acquisition, les titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les autres immobilisations financières.

II.3.3 Stocks :

Les méthodes d'évaluation du stock se résument comme suit :

- Les pièces de rechange et matières premières sont évaluées à leur coût moyen pondéré. Ce coût est calculé après chaque entrée.
- Les produits semi - finis et produits finis sont évalués à leur coût de revient.

II.3.4 Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

II.3.5 Dettes en monnaies étrangères :

Les opérations effectuées en monnaies étrangères ont été converties en Dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Les soldes de clôture sont actualisés au cours de la date d'arrêté des comptes.

III- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

III.1 L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

III.2 La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des établissements étrangers est effectuée après retraitements d'homogénéité.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultat ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

III.3 L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de la période.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégré globalement ou proportionnellement.

Pour les sociétés contrôlées conjointement avec des partenaires l'intégration est faite proportionnellement au prorata du pourcentage de détention de la société consolidante.

III.4 L'élimination des comptes réciproques :

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, des marges internes sur stock acquis auprès des sociétés de groupe, ainsi que des dividendes intragroupes.

III.5 Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

III.6 Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de la consolidante dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participation y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

IV- NOTE SUR LA PANDEMIE DE LA COVID-19 ET SON INCIDENCE EVENTUELLE SUR LES EXERCICES FUTURS

La crise mondiale liée à la pandémie de la Covid-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020 et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, dont principalement le confinement sanitaire et l'instauration d'un couvre-feu, induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes quant aux impacts futurs. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises.

De son côté, le groupe « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a adopté en 2020 les mesures de protection nécessaires pour faire face à cette pandémie et pour protéger son personnel, notamment celles recommandées par les autorités sanitaires. Ses activités ont été affectées à partir du mois de mars 2020 mais une reprise a été constatée à partir du mois de mai, notamment pour les filiales Tunisiennes, ce qui a permis au groupe de limiter les impacts négatifs de la pandémie sur son activité.

En outre, aucun fait n'a été identifié par la direction entraînant des changements significatifs dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020.

Cette pandémie qui sévit toujours en 2021, conjuguée aux mesures prises par les gouvernements Tunisien et étrangers (des différents pays d'implantation) sont susceptibles d'avoir un impact sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2021. Toutefois, à la date d'arrêté des états financiers consolidés de 2020, la direction du groupe ne dispose pas d'assez d'éléments permettant d'évaluer ces impacts éventuels mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité du groupe à poursuivre son activité.

V- Notes relatives au bilan

B.1. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés	6 608	6 608
Logiciels	1 096 092	1 069 290
Autres immobilisations incorporelles	198 065	204 394
Sous-total	1 300 765	1 280 292
Amortissement	-1 273 240	-1 247 008
Total	27 525	33 284

B.2. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Terrains	4 740 433	5 768 572
Constructions	9 324 849	9 328 114
Matériel & outillage Ind.	58 699 995	57 694 433
Matériel de transport	3 272 248	3 636 324
Equipements de bureau	1 349 202	1 364 215
Matériel informatique	1 843 047	1 606 399
Immobilisation à statut juridique particulier	1 452 314	1 488 748
Agencement & Aménagement des terrains	30 805	30 805
Inst. Gén., Agencements & Aménagements des constructions	5 369 446	4 852 083
Agencement & Aménagement & Installations Matériel Industriel	1 989 945	2 036 502
Agencement & Aménagement & Installations Divers	6 080 868	5 969 229
Immobilisations corporelles en cours	14 022 713	8 135 221
Autres immobilisations corporelles	170	170
Sous total	108 176 035	101 910 814
Amortissement	-74 189 381	-71 540 327
Total	33 986 654	30 370 487

B.3. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Dépôts de cautionnements versés	341 429	458 684
Prêts au personnel	22 128	47 407
Titres de participation*	2 052 528	265 635
Emprunt national	31 304	61 304
Sous total	2 447 389	833 030
Provision sur dépôt et cautionnement	-52 645	-52 645
Provision sur prêt personnel	-8 051	-27 760
Provision sur titres de participation	-1 152 879	-102 092
Sous total	-1 213 575	-182 497
Total	1 233 814	650 533

(*) : Cette augmentation provient essentiellement de l'exclusion des deux filiales « ASSAD Batterie Maroc » et « Batterie ASSAD Côte d'Ivoire » du périmètre de consolidation.

B.4. Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Frais préliminaires	-	76 173
Total	-	76 173

B.5. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Matières premières	21 213 285	19 907 752
Matières consommables et pièce de rechange	5 973 969	7 318 762
Produits finis et en cours de production	32 222 452	17 186 711
Sous total	59 409 706	44 413 225
Provision sur stocks	-2 425 453	-2 706 845
Total	56 984 253	41 706 380

B.6. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Clients ordinaires	45 211 711	53 589 174
Clients effets à recevoir	3 110 176	3 486 146
Clients douteux et litigieux	4 945 379	5 870 409
Sous total	53 267 266	62 945 729
Provisions sur clients	-11 510 415	-10 370 415
Total	41 756 851	52 575 314

B.7. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Avances et prêts au personnel	183 229	284 450
Etat, crédit de TVA	4 300 793	5 235 708
Etat, crédit d'IS	3 577 918	4 664 204
Fournisseurs avances et acomptes	875 205	798 205
Charges constatées d'avance	734 703	1 128 820
Produits à recevoir	737 733	929 052
Débiteurs divers	92	1 080 741
Compte d'attente	96 622	96 622
Sous total	10 506 295	14 217 802
Provisions sur actifs courants	-322 372	-251 645
Total	10 183 923	13 966 157

B.8. Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Échéances à moins d'un an sur prêt personnel	289 320	270 963
Placements	315 985	333 824
Total	605 305	604 787

B.9. Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Caisses	821 267	27 595
Banques	10 679 611	20 750 796
Chèques à l'encaissement	-	16 189
Effets remis à l'encaissement	482 359	33 519
Effets remis à l'escompte	-	10 645
Régie d'avance et accréditif	1 601 703	69 252
Autres organismes financiers	131	35
Total	13 585 071	20 908 031

B.10. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Capital social	12 000 000	12 000 000
Réserves consolidées	38 251 681	38 148 363
Résultat consolidé	-4 756 960	3 103 316
Autres capitaux propres	1 587 106	2 579 050
Capitaux propres du Groupe	47 081 827	55 830 729
Réserves des minoritaires	1 938 042	1 582 430
Résultat des minoritaires	-1 837 980	472 564
Intérêts minoritaires	100 062	2 054 994
Total	47 181 889	57 885 723

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	CP au 31.12.2019	Affectation du Résultat N- 1	Distributions	Autres variations	Résultat de l'exercice	CP au 31.12.2020
Capital social	12 000 000	-	-	-	-	12 000 000
Réserves consolidées	38 148 363	3 103 316	-3 000 000	2	-	38 251 681
Autres capitaux propres	2 579 050	-	-	-991 944	-	1 587 106
Résultat de l'exercice	3 103 316	-3 103 316	-	-	-4 756 960	-4 756 960
Total des capitaux propres part du Groupe	55 830 729	-	-3 000 000	-991 942	-4 756 960	47 081 827
Réserves des minoritaires	1 582 430	472 564	-	-116 952	-	1 938 042
Résultat des minoritaires	472 564	-472 564	-	-	-1 837 980	-1 837 980
Total des Intérêts minoritaires	2 054 994	-	-	-116 952	-1 837 980	100 062
Total des Capitaux Propres	57 885 723	-	-3 000 000	-1108894	-6 594 940	47 181 889

B.11. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Emprunts bancaires	32 202 688	26 224 617
Emprunts leasing	269 818	180 024
Total	32 472 506	26 404 641

B.12. Provisions pour risques et charges

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Provisions pour garanties données	864 777	706 132
Provisions pour risques et charges	3 325 131	3 209 197
Total	4 189 908	3 915 329

- La filiale « ASSAD INTERNATIONAL » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

La filiale « ASSAD INTERNATIONAL » a reçu le 15 août 2018 une notification des résultats de la vérification approfondie ayant pour objet de réduire les reports d'IS et de TVA pour des montants respectifs de 166.197 DT et 34.196 DT et de réclamer des impôts et taxes à payer en sus des pénalités pour un total de 733.333 DT.

La filiale « ASSAD INTERNATIONAL » a formulé son opposition aux résultats de la vérification fiscale dans les délais légaux. En février 2019, l'administration fiscale a répondu à cette opposition en maintenant sa position pour la plupart des chefs de redressements notifiés. La société pour sa part a formulé ses observations relatives à cette réponse dans les délais légaux. La provision totale constituée, dans ce cadre, s'élève au 31 décembre 2020 à 467.529DT.

- La filiale « ASSAD INDUSTRIAL » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2019 et antérieurs. Une notification du résultat du contrôle a été reçue en date du 25 décembre 2020 et a fait ressortir un montant de 458.423 DT en principal et pénalités dont 232.529 DT de reports d'IS et de TVA non acceptés. La notification a fait l'objet d'une opposition de la part de la Société. La provision constatée pour faire face à ce risque est de 280.000 DT.

A la date d'arrêté des états financiers consolidés, les procédures liées à ces deux contrôles sont toujours en cours.

B.13. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Fournisseurs	9 294 934	11 913 151
Fournisseurs factures non parvenues	594 114	222 223
Total	9 889 048	12 135 374

B.14. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Clients - Avances et acomptes	866 170	1 060 679
Ristournes clients	324 796	597 145
Personnel charges à payer	3 547 271	3 853 401
Personnel rémunérations dues	15 767	55 684
Caisse de sécurité sociale	1 645 536	1 445 759
Etat, impôts et taxes	601 063	3 605 676
Opérations particulières avec l'Etat	26 759	33 713
Associés, dividendes à payer	177 615	137 696
Créditeurs divers	122 353	3 264 979
Charges à payer	857 865	517 425
Compte d'attente	422	294
Total	8 185 617	14 572 451

B.15. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Crédit de préfinancement export	38 347 179	32 274 513
Découverts bancaires	13 184 096	8 119 542
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	4 030 175	5 115 064
Echéances à moins d'un an sur emprunts leasing	100 145	56 622
Intérêts courus	782 833	411 887
Total	56 444 428	45 977 628

VI- Notes relatives à l'état de résultat

R.1. Revenus

Désignation	2020	2019
Chiffre d'affaires	122 677 913	154 400 900
Total	122 677 913	154 400 900

R.2. Autres produits d'exploitation

Désignation	2020	2019
Produits de location	13 935	13 270
Quote-part subvention inscrite au résultat	34 131	70 413
Subvention d'exploitation	-	5 991
Jetons de présence	8 666	-
Autres produits d'exploitation	15 290	49 587
Transferts de charges d'exploitation	-	4 332
Total	72 022	143 593

R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	2020	2019
Achats consommés de Plomb	46 977 918	50 350 093
Variation des stocks de MP et autres approvisionnements	1 177 769	-2 193 563
Achats consommés de matières, fournitures et autres approv.	37 151 284	39 539 275
Achats de pièces de rechange	4 686 618	5 028 124
Autres achats non stockés	552 344	869 465
Achats de marchandises	1 264 287	1 956 148
Total	91 810 220	95 549 542

R.4. Charges de personnel

Désignation	2020	2019
Rémunérations brutes	18 596 436	18 898 800
Charges sociales	3 849 626	3 844 365
Autres charges de personnel	423 219	374 710
Total	22 869 281	23 117 875

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	2020	2019
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	14 187	43 726
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	4 293 910	4 735 678
Dotation aux résorptions des charges reportées	0	66 652
Dotation aux provisions	3 726 812	3 226 136
Charges et produits sur écarts d'acquisition	0	-945 268
Reprises sur provisions	-3 119 943	-2 727 173
Total	4 914 966	4 399 751

R.6. Autres charges d'exploitation

Désignation	2020	2019
Déplacement, mission et réception	273 561	718 911
Redevances	53 050	102 997
Divers services extérieurs	1 371 051	1 422 340
Entretien et réparation	862 902	835 818
Frais de transport	2 665 900	3 376 098
Frais postaux et de télécommunication	205 893	202 384
Honoraires	1 839 395	1 922 241
Impôts et taxes	976 421	1 244 550
Jetons de présence	237 020	291 070
Location	1 819 945	1 624 121
Personnel extérieur à l'entreprise	254 252	167 380
Primes d'assurance	577 368	629 590
Publicité, publication et relation publique	886 668	890 440
Etudes et recherches	216 417	260 873
Services bancaires et assimilés	885 750	1 065 702
Commissions sur ventes	-	33 732
Total	13 125 593	14 788 247

R.7. Produits des placements

Désignation	2020	2019
Divers produits	37 225	12 791
Produits nets des titres SICAV	13 960	15 081
Total	51 185	27 872

R.8. Charges financières nettes

Désignation	2020	2019
Charges d'intérêts nettes	-7 358 821	-5 692 422
Gains de change	2 113 247	2 390 890
Pertes de change	-5 979 916	-4 873 590
Autres charges financières	-15 961	-11 510
Total	-11 241 451	-8 186 632

R.9. Gains ordinaires

Désignation	2020	2019
Gains sur éléments non récurrents	747 264	1 088 743
Produits de cession d'éléments d'actif	317 474	173 618
Plus-value sur cession d'immobilisations	-	36 662
Total	1 064 738	1 299 023

R.10. Autres pertes ordinaires

Désignation	2020	2019
Moins-value sur cession d'immobilisations	-31 470	-5 054
Pertes sur éléments non récurrents	-2 290 104	-2 462 457
Total	-2 321 574	-2 467 511

R.11. Impôts sur les bénéfices

Désignation	2020	2019
Impôts sur les sociétés	357 843	1 994 191
Total	357 843	1 994 191

VII- Etat de flux de trésorerie :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Caisses	821 267	27 595
Banques	10 679 611	20 750 796
Chèques à l'encaissement	-	16 189
Effets remis à l'encaissement	482 359	33 519
Effets remis à l'escompte	-	10 645
Régie d'avance et accréditif	1 601 703	69 252
Autres organismes financiers	131	35
Sous total	13 585 071	20 908 031
Découverts bancaires	-13 184 096	-8 119 542
Total	400 975	12 788 489

VIII- Evénements postérieurs à la date de clôture :

Il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers consolidés, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Auront ou risquent d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures du Groupe.

IX- Notes sur les transactions et soldes avec les parties liées :

Les transactions et soldes du groupe avec les parties liées au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

Partie liée	Transactions de l'exercice 2020	Créances brutes	Provisions pour dépréciation	Créances nettes
Batterie Assad Côte d'Ivoire	néant	3 126 678	1 660 011	1 466 667
Assad Batterie Maroc	néant	499 706	57 716	441 990
Total	néant	3 626 384	1 717 727	1 908 657

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTES AU 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD »
Zone industrielle Ben Arous
2013, Ben Arous.

I - RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 12 juin 2019, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société « **L'Accumulateur Tunisien ASSAD** » et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

	47 081 827DT
Un total net des capitaux propres (part du Groupe) de.....	
Dont un résultat déficitaire de la période (part du Groupe) de	4 756 960DT

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe constitué par la société « **L'Accumulateur Tunisien ASSAD** » et ses filiales, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Observations

Nous attirons votre attention sur :

1. la note B.12. aux états financiers consolidés « Provisions pour risques et charges » se rapportant aux contrôles fiscaux au niveau des deux filiales « ASSAD INTERNATIONAL » et « ASSAD INDUSTRIAL ». A la date du présent rapport, les procédures liées à ces deux contrôles sont toujours en cours.
2. la note IV aux états financiers consolidés « Note sur la pandémie de la covid-19 et son incidence éventuelle sur les exercices futurs », dans laquelle la direction du groupe décrit les mesures prises et prévues à la suite de la pandémie du COVID-19 et les incertitudes liées à son impact éventuel sur les états financiers consolidés des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle

interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux organes de gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- RAPPORT RELATIF AUX AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration de la société mère.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Fait à Tunis, le 12 juin 2021

Les commissaires aux comptes

**Les Commissaires aux Comptes Associés -
M.T.B.F**

Cabinet ZAHAF & Associés

Mohamed Lassaad Borji

Aida CHARFI